THE ADECCO GROUP

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Nous avons le plaisir de vous convier à

l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires d'Adecco Group AG

qui se tiendra le jeudi 17 avril 2025, à 11 h 00
au Centre de Congrès et d'Expositions de Beaulieu,
Av. des Bergières 10, CH-1004 Lausanne.

Ouverture des portes : 10 h 15
Début de l'assemblée : 11 h 00

Des progrès dans un contexte exigeant

Chers actionnaires

Nous nous souviendrons de l'année 2024 comme celle de la révolution de l'IA ; un tournant déterminant où l'intelligence artificielle générative (Gen IA) a évolué d'un outil expérimental novateur à une force transformative, remodelant les secteurs d'activité et reconfigurant notre manière de travailler. Le Groupe a pleinement embrassé cette transition, mettant en avant ses initiatives en matière de Gen IA et d'automatisation, révélant ainsi le potentiel de disruption au sein de l'industrie, d'enrichissement de l'expérience des clients et candidats, et d'optimisation de la productivité des responsables du recrutement.

Le contexte géopolitique et macroéconomique instable a pesé sur nos marchés clés en matière de talents et de technologies en 2024. Je souhaite exprimer ma sincère gratitude à notre CEO Denis Machuel, au Comité Exécutif, ainsi qu'à l'ensemble de nos collaborateurs pour leurs efforts inlassables, essentiels à la réalisation d'une performance résiliente dans un contexte si exigeant. Nous avons réalisé des progrès notables autour des piliers Simplify, Execute, Grow de notre initiative « Future@Work Reloaded », consolidant ainsi les fondations du Groupe pour l'avenir.

Répartition du capital

Le Groupe s'engage à atteindre ses objectifs financiers. Il dispose d'une structure financière solide, avec un endettement qui ne limite pas la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Cependant, l'environnement macroéconomique et géopolitique s'est avéré défavorable plus longtemps que prévu, ce qui a empêché le Groupe de procéder à un désendettement dans le cadre de la politique de dividende actuelle.

Celle-ci était fondée sur un ratio de distribution de 40 à 50 % des bénéfices par action ajustés, avec l'engagement de maintenir le dividende par action au moins au même niveau que l'année précédente (en termes de CHF). Cela a été mis à jour et sera désormais basé sur un ratio de distribution de 40 à 50 % des bénéfices par action ajustés (en termes de CHF), sans plancher. Le Groupe réitère son engagement à distribuer le capital excédentaire aux actionnaires.

Le Groupe estime que cette politique de dividende actualisée est mieux adaptée à une entreprise fortement génératrice de liquidités, mais cyclique. Elle contribuera à accélérer le désendettement et à accroître la flexibilité financière. Cette politique mise à jour équilibre également les investissements destinés à la croissance, soutenant le changement stratégique du Groupe vers des marchés à plus forte croissance et à marges plus élevées, avec des distributions directes aux actionnaires.

En termes d'affectation du capital, la priorité immédiate est de désendetter le Groupe, avec pour objectif d'atteindre un ratio d'endettement net sur EBITDA de 1,5x ou moins d'ici la fin de l'année 2027, en l'absence de perturbations macroéconomiques ou géopolitiques majeures.

En conséquence, le Conseil d'Administration propose de distribuer un dividende par action de CHF 1.00, sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'AGA de 2025. Cela représente un taux de distribution sur les bénéfices ajustés dans la fourchette de 40 à 50 % du Groupe, à hauteur de 42 %.

THE ADECCO GROUP

Plan de succession du Conseil d'Administration

Concernant la gouvernance, le Conseil d'Administration poursuit la mise en œuvre du plan de succession de manière structurée, tenant compte des compétences et de l'expérience requises sur le long terme, tout en préservant l'indépendance.

En août 2024, le Groupe Adecco a annoncé son intention de proposer l'élection de Martine Ferland au Conseil lors de l'AGA de 2025. Forte de son expérience approfondie dans l'industrie des talents, elle complétera et renforcera l'expertise stratégique et opérationnelle du Conseil. De plus, Alexander Gut, membre du Conseil depuis 2010, ne se représentera pas à l'élection lors de la prochaine AGA. Je tiens à remercier Alexander pour sa contribution remarquable au sein du Conseil au fil des ans et lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

En considération des changements évoqués ci-dessus, le Conseil d'Administration désire nommer Regula Wallimann comme Présidente du Comité d'Audit, Kathleen Taylor comme Présidente du Comité de Gouvernance et de Nominations, et Sandhya Venugopal comme Présidente du Comité des Technologies de l'Information et Digital. Ces nominations sont soumises à la réélection des membres concernés au sein du Conseil d'Administration lors de l'AGA de 2025. Par ailleurs, le Conseil souhaite nommer Martine Ferland en qualité de Présidente du Comité de rémunération, sous réserve de son élection au sein du Conseil d'Administration et du Comité de rémuneration lors de l'AGA de 2025.

Le Conseil d'administration reste engagé en matière de plans de succession, en veillant à l'évolution des besoins du Groupe l'année prochaine et au-delà.

Perspectives

En 2025, le Groupe continuera de mettre en œuvre son plan Simplify, Execute, Grow tout en protégeant de manière sélective sa capacité de vente et de livraison - comme il l'a fait en 2024 - afin de lui permettre de gagner davantage de parts de marché et de profiter d'un futur rebond des marchés des talents et de la technologie.

Je tiens à remercier tous nos actionnaires pour leur soutien et leur confiance continus.

Jean-Christophe Deslarzes
Président du Conseil d'administration

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration :

1. Rapport de gestion 2024

1.1. Approbation du Rapport de gestion 2024

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport sur l'état et les perspectives en matière opérationnelle et financière, les comptes annuels d'Adecco Group AG et les comptes consolidés du Groupe Adecco pour l'exercice 2024.

Explication : Conformément aux Statuts de la Société, le rapport sur l'état et les perspectives en matière opérationnelle et financière, les comptes annuels d'Adecco Group AG et les comptes consolidés du Groupe Adecco (voir les sections correspondantes du Rapport de gestion 2024) doivent être soumis à approbation par l'assemblée générale (AGO). L'organe de révision Pricewaterhouse-Coopers AG, Zurich, a vérifié les comptes annuels d'Adecco Group AG et les comptes consolidés du Groupe Adecco.

1.2. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2024[1]

Le Conseil d'administration propose de ratifier le Rapport de rémunération pour l'exercice 2024 par un vote consultatif.

Explication : Conformément aux Statuts de la Société, le Conseil d'administration doit soumettre le Rapport de rémunération à un vote consultatif non contraignant.

1.3. Vote consultatif sur le Rapport non-financier 2024[2]

Le Conseil d'administration propose de ratifier le Rapport non-financier conformément aux art. 964a ss du Code des obligations Suisse pour l'exercice 2024 par un vote consultatif.

Explication : Le Conseil d'administration doit soumettre au vote de l'AGO le Rapport non-financier conformément au droit Suisse des sociétés.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2024 et distribution de dividende

Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende brut de CHF 1.00 par action nominative à partir du bénéfice disponible de l'exercice 2024 et de reporter le solde du bénéfice disponible de l'exercice 2024. Les actions propres détenues par la Société ne donneront pas droit à un dividende.

Explication : Au 31 décembre 2024, le montant total présumé du dividende s'élevait à environ CHF 167 millions (bruts). Le montant total résulte de la multiplication du montant du dividende par action (brut) par le nombre d'actions en circulation donnant droit à un dividende au jour de référence du dividende (le 24 avril 2025). Le nombre d'actions peut évoluer jusqu'à cette date. La date « ex-dividende » est le 23 avril 2025. Le dividende sera versé après déduction de l'impôt anticipé de 35%.

[1] Cf. le Rapport de gestion 2024, section « Remuneration Report ».
[2] Cf. le Rapport de gestion 2024, section « Non-Financial Report ».

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à tous les membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2024.

Explication : Lors de l'approbation du Rapport annuel 2024, le Conseil d'administration, sur la base des Statuts de la Société, demande aux actionnaires que la décharge pour cet exercice soit donnée au Conseil d'administration ainsi qu'à la Direction.

4. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction

Explication : Conformément aux Statuts de la Société, l'AGO approuve la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction. Veuillez également vous référer au Rapport de gestion 2024, section « Remuneration Report ». Pour plus d'explications, veuillez consulter l'annexe ci-jointe sous les rubriques « ad 4.1. » et « ad 4.2. ».

4.1. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 5.1 millions au titre de Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration pour la période s'étendant de l'AGO 2025 à la fin de l'AGO 2026.

Explication : Le montant proposé est inchangé par rapport au montant pour la période s'étendant de l'AGO 2024 à la fin de l'AGO 2025 qui a été soumis à l'AGO 2024 et approuvé par celle-ci et prend en compte le fait que le Conseil d'administration devrait être composé de huit membres.

4.2. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 32 millions au titre de Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction pour l'exercice 2026.

Explication : Le montant proposé est inchangé par rapport au montant qui a été soumis à l'AGO 2024 et approuvé par celle-ci pour l'exercice 2025.

5. Élections

5.1. Élection des membres et du Président du Conseil d'administration[3]

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de M. Jean-Christophe Deslarzes en qualité de membre et Président du Conseil d'administration, et de Mme Rachel Duan, M. Stefano Grassi, M. Didier Lamouche, Mme Kathleen Taylor, Mme Sandhya Venugopal et Mme Regula Wallimann, en qualité de membres du Conseil d'administration, pour un nouveau mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine AGO.

M. Alexander Gut ne se présentera pas pour une réélection. Le Conseil d'administration le remercie pour ses contributions significatives au groupe Adecco pendant de nombreuses années.

Le Conseil d'administration propose l'élection de Mme Martine Ferland en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine AGO.

Explication : Le mandat de tous les membres du Conseil d'administration expire à l'issue de l'AGO, le 17 avril 2025. Conformément aux Statuts de la Société, l'AGO élit les membres du Conseil d'administration et le Président du Conseil d'administration. A l'exception de M. Alexander Gut, tous les membres actuels du Conseil d'administration se présentent à leur réélection. Les réélections des membres du Conseil d'administration ont lieu sur une base individuelle. Des informations sur le parcours professionnel des membres actuels du Conseil d'administration sont disponibles dans le Rapport de gestion 2024. En outre, le Conseil d'administration propose la nouvelle élection de Mme Martine Ferland. Des informations sur le parcours professionnel de Mme Martine Ferland figurent dans la courte biographie en Annexe sous la rubrique « ad 5.1. ». Toutes les personnes proposées à l'élection sont considérées comme indépendantes et non exécutives.

Sous réserve de leur élection respective en tant que membre du Conseil d'administration, le Conseil d'administration a l'intention de nommer Mme Kathleen Taylor comme présidente du Comité de gouvernance et de nomination, Mme Regula Wallimann comme présidente du Comité d'audit, Mme Martine Ferland – sous réserve de son élection au sein du Comité de rémuneration - comme présidente du Comité de rémunération et Mme Sandhya Venugopal comme présidente du Comité des technologies de l'information et du numérique.

[3] Cf. le Rapport de gestion 2024, section « Corporate Governance Report », section 3. « Board of Directors ».

5.2. Élection des membres du Comité de rémunération[4]

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de Mme Rachel Duan, M. Didier Lamouche et Mme Kathleen Taylor et l'élection Mme Martine Ferland, en qualité des membres du Comité de rémunération pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine AGO.

Explication : Le mandat de tous les membres du Comité de rémunération expire à l'issue de l'AGO, le 17 avril 2025. Conformément aux Statuts de la Société, l'AGO élit les membres du Comité de rémunération. Tous les membres actuels du Comité de rémunération se présentent à leur réélection. En outre, le Conseil d'administration propose l'élection de Mme Martine Ferland en qualité de membre du Comité de rémunération. Les réélections et l'élection ont lieu sur une base individuelle.

5.3. Élection du Représentant Indépendant

Le Conseil d'administration propose la réélection du Cabinet Juridique Keller SA, Zurich, en qualité de Représentant Indépendant pour un nouveau mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine AGO.

Explication : Conformément aux Statuts de la Société, l'AGO élit le Représentant Indépendant.

5.4. Élection de l'Organe de révision

Le Conseil d'administration propose la réélection de PricewaterhouseCoopers AG, Zurich, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2025.

Explication : Conformément aux Statuts de la Société, l'AGO élit l'Organe de révision sur une base annuelle.

[4] Cf. le Rapport de gestion 2024, section « Corporate Governance Report », section 3. « Board of Directors ».

Documents, participation et représentation
La convocation à l'AGO avec l'ordre du jour et les propositions, le Rapport de gestion 2024 (y compris le Rapport de rémunération 2024, le Rapport non-financier 2024 et les Rapports de l'organe de révision) et les Statuts (http://aoi.adeccogroup.com) sont disponibles à partir du 18 mars 2025 auprès d'Adecco Group AG, Bellerivestrasse 30, CH-8008 Zurich. Les actionnaires ont la possibilité de commander un exemplaire du Rapport de gestion 2024 (en anglais). En outre, le Rapport de gestion 2024 et la convocation à l'AGO avec l'ordre du jour et les propositions sont accessibles sur le site web de la Société (http://adeccogroup.com et http://agm.adeccogroup.com).

Seuls les actionnaires inscrits avec droit de vote au 10 avril 2025 (jour de référence) seront habilités à voter à l'AGO 2025 ou à désigner un représentant.

Au moyen du bulletin-réponse joint à la convocation, les actionnaires peuvent commander une carte d'admission ou mandater un représentant pour qu'il vote en leur nom.

Les actionnaires sont priés de retourner le bulletin-réponse à Computershare, Baslerstrasse 90, Case postale, CH-4601 Olten, à leur plus proche convenance, afin de recevoir la carte d'admission par la poste. Si la date de réception du bulletin-réponse ne permet plus l'envoi par la poste, les cartes d'admission seront déposées au contrôle d'accès. Les cartes d'admission seront envoyées au plus tôt le 27 mars 2025.

Les actionnaires ont également la possibilité de commander leur carte d'admission ou de mandater un représentant en ligne. Vous trouverez les informations concernant l'accès à la plateforme en ligne sur le bulletin-réponse. Pour toutes questions, vous trouverez les coordonnées du support technique directement sur la page d'accueil de la plateforme.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer personnellement à l'AGO peuvent se faire représenter comme suit :

- Par le Représentant Indépendant, Cabinet Juridique Keller SA, Splügenstrasse 8, CH-8002 Zurich. Les actionnaires peuvent donner procuration au Représentant Indépendant en remplissant et en signant le bulletin-réponse correspondant ou en procédant en ligne via la plateforme.

  Pour les instructions de vote particulières, merci d'utiliser le formulaire figurant au verso du bulletin-réponse (à envoyer à Computershare, Baslerstrasse 90, Case postale, CH-4601 Olten) ou sur la page correspondante de la plateforme en ligne d'ici à la clôture du vote en ligne le 14 avril 2025 à 23 h 59. En l'absence d'instructions particulières, le Représentant Indépendant votera conformément aux propositions du Conseil d'administration.

- Par un tiers muni d'une procuration écrite. L'actionnaire doit dans ce cas remplir et signer la section « procuration » sur le bulletin-réponse. Adecco Group AG enverra la carte d'admission directement au représentant mandaté.

Le procès-verbal de l'AGO sera disponible pour consultation à partir du 8 mai 2025 auprès du siège de la Société, Bellerivestrasse 30, CH-8008 Zurich.

Le Conseil d'administration

Annexes

ad 4.1. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration

L'AGO 2024 a approuvé le Montant Global Maximum de Rémunération du Conseil d'administration de CHF 5.1 millions pour la période s'étendant de l'AGO 2024 à l'issue de l'AGO 2025. La rémunération versée au Conseil d'administration pour cette période devrait s'élever à environ CHF 4.6 millions.

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'AGO le Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration pour la période s'étendant de l'AGO 2025 à l'issue de l'AGO 2026, arrêté à CHF 5.1 millions. Ce montant est calculé en appliquant la structure de rémunération inchangée décrite dans le Rapport de Rémunération 2024.

Conformément à la politique de rémunération du Groupe Adecco, les membres du Conseil d'administration ne reçoivent qu'une rémunération fixe dont une partie est versée sous forme d'actions bloquées d'Adecco Group AG (avec une période de blocage de trois ans) en lieu et place d'espèces.

ad 4.2. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction

L'AGO 2024 a approuvé le Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction pour l'exercice 2025 de CHF 32 millions.

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'AGO le Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction pour l'exercice 2026, arrêté à CHF 32 millions.

Le tableau suivant met en évidence le Montant Global Maximum de la Rémunération pour l'exercice 2026, en comparaison de la rémunération potentielle maximale pour l'exercice 2025.

Les montants découlant du LTIP se fondent sur le « maximum value at grant » tel que figurant dans le tableau ci-dessous sous la rubrique « Potential at maximum ».

Certains éléments individuels de rémunération figurant dans le tableau sont établis sur la base d'estimations et peuvent dès lors varier. Néanmoins, le montant total de ces éléments ne pourra pas excéder le Montant Global Maximum de la Rémunération.

In CHF million	2025[1] Potential at maximum as approved by AGM	2026[2] Potential at maximum to be approved by AGM
Gross cash remuneration		
- Annual base salary	7.5	7.5
- Annual bonus	11.4	11.4
Remuneration in kind and other	0.9	0.9
Share awards to be granted in the respective year under the long-term incentive plan (LTIP)[3]	9.5	9.5
Social contributions, incl. old age insurance/ pension incl. on share awards granted in the respective year becoming due in later periods, estimated	2.7	2.7
Total	**32.0**	**32.0[4]**

1 Le taux de change utilisé est identique au taux de change utilisé pour les éléments de rémunération de l'exercice 2023.

2 Le taux de change utilisé est identique au taux de change utilisé pour les éléments de rémunération de l'exercice 2024.

3 La valeur maximum est déterminée en utilisant les mêmes principes que ceux applicables au Rapport de rémunération (cf. art. 14bis , al. 5 des Statuts), soit la valeur cible de l'attribution LTI au moment de l'octroi.

4 Le « Potential at maximum » pour 2024 était de CHF 32.0 millions. Montant attribué pour 2024 : CHF 23.3 millions; voir le Rapport de Rémunération 2024.

ad 5.1. Élection des membres du Conseil d'administration
Courte biographie de Mme Martine Ferland

- Martine Ferland, de nationalité canadienne et britannique, 63 ans.
- Martine Ferland est titulaire d'un diplôme en sciences actuarielles de l'Université Laval, Québec, Canada.
- Martine Ferland a commencé sa carrière en 1982 chez Willis Towers Watson (alors Towers Perrin Foster & Crosby), en tant qu'analyste et consultante, puis dans des rôles de direction au sein de leur organisation au Canada et aux États-Unis, dont celui de chef du secteur d'affaires retraite jusqu'en 2011.
- En 2011, elle rejoint Mercer en tant que responsable retraite pour l'Europe, puis également pour la région Pacifique, et ensuite assume la Présidence pour l'Europe et la région Pacifique, ainsi que pour la Pratique mondiale de Santé et Prévoyance, située à Londres. En 2018/2019, elle a été présidente de Mercer, basée à Londres et New York.
- De 2019 à mars 2024, Martine Ferland a été CEO et présidente de Mercer et vice-présidente de Marsh McLennan, située à New York.
- Martine Ferland est membre du Conseil d'administration de WSP Global Inc., Canada.
- Martine Ferland a été membre du Conseil d'administration de la New York Academy of Medicine, États-Unis (à but non lucratif) jusqu'en décembre 2024, soutient activement l'organisation à but non lucratif « A Better Chance », aux États-Unis et est impliquée dans diverses autres organisations liées à l'éducation et à la charité avec des sièges aux États-Unis et au Canada.
- Martine Ferland est considérée comme indépendante et non exécutive.

* * *